

PIERMEE

Offres De Vente

Prix	Valeur
< 50 000,00 €	5000 €
50 000,00 - 100 000,00 €	9 %
100 000,00 - 150 000,00 €	8 %
> 150 000,00 €	5 %

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs MAXIMUMS pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Pour la vente :

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Pour la location :

Honoraires à la charge soit du locataire soit à la charge du propriétaire est égale à un mois de loyer hors charges. La somme peut être répartie à la moitié au propriétaire et l'autre moitié au propriétaire bailleur.



BAREME DES HONORAIRES
Cession de commerces et/ou entreprises
Droit au Bail, locaux commerciaux

PRIX DE VENTE	OPTION	OPTION SUR DEVIS
Prix de vente inférieur ou égal à 25 000€	Forfait de 5 000 € HT	
Prix de vente de 25 001 à 50 000€	Forfait de 7 500€ HT	
Prix de vente de 50 001 à 100 000€	Forfait de 10 000€ HT	
Prix de vente de 100 001 à 250 000€	10 % HT* du prix de vente	
Prix de vente de 250 001 à 750 000€	9% HT* du prix de vente	
Prix de vente de vente supérieur à 750 000€	8% HT* du prix de vente	

*Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)

OPTION 2

Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas. Cet accord contient les volontés du mandant et mandataire et est donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis joint.

BAREME DES HONORAIRES
LOCATION FONDS DE COMMERCE

Minimum forfaitaire de 5000 €

10 % HT du loyer triennal.